

## Interpellation sur l'approvisionnement électrique

Prilly, le 25 septembre 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

La Confédération a annoncé de probables problèmes d'approvisionnement en électricité en Suisse durant l'hiver 2022-2023, avec pour conséquence des pénuries empêchant de répondre intégralement aux besoins énergétiques du pays.

Un tel scénario, s'il venait à se réaliser, imposerait des restrictions dans la distribution électrique. De nombreux pays, confrontés à l'impossibilité de répondre aux besoins de l'ensemble de leur population, doivent imposer des coupures de courant par secteur, selon des horaires définis à l'avance et connus de la population.

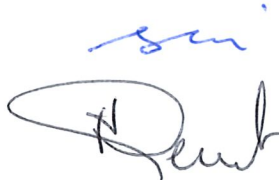
C'est par exemple le cas de deux pays que je connais bien pour y avoir passé beaucoup de temps : l'Inde et le Népal. A Kathmandou par exemple, la ville est divisée en secteurs et l'on sait que dans celui dans lequel on habite, il n'y a pas d'électricité, chaque jour, entre 10h et 18h. Il n'est pas impossible que cela soit appliqué dans notre pays, cela a même été évoqué dans la presse.

La solution, pour celles et ceux qui le peuvent, c'est l'installation de génératrices individuelles. Hôtels, restaurants, hôpitaux et logements de luxe en ont tous une. Or, ces génératrices fonctionnent à l'essence pour les plus petites, au diesel pour les plus importantes, générant nuisances sonores et olfactives importantes, de même que pollution aux hydrocarbures.

Un tel scénario pouvant apparemment se réaliser en Suisse, je pose les questions suivantes à la Municipalité, en complément à celles posées par Sylvie Krattinger et consorts lors du Conseil du 27 juin dernier :

1. La Commune ne gérant plus elle-même ses services industriels, quels sont sa marge de manœuvre et son pouvoir décisionnel en ce qui concerne la distribution électrique au sein de la Commune de Prilly en cas de pénurie importante devant mener les SI de Lausanne à des coupures par secteurs ?
2. Quel est le degré de précision de ces coupures ? Est-ce pour l'ensemble de la Commune ou par quartier entier, ou est-il possible d'approvisionner tout de même certains bâtiments qui ne peuvent se passer d'électricité, comme les établissements de soins (médecins, EMS, etc.) par exemple ?
3. La Municipalité est-elle déjà au courant des intentions des SIL en la matière ?
4. Des projets de planification des interruptions sont-elles déjà à l'étude au sein des SIL ou de l'administration communale ?
5. La Municipalité entend-elle réglementer l'utilisation et/ou l'installation des génératrices individuelles, de manière à lutter contre leurs nuisances et leur pollution ?

Je remercie la Municipalité de ses réponses.



Yan Giroud